



## **COMITE SYNDICAL DU 8 JUILLET 2020**

### **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE**

Date de la convocation : 2 juillet 2020.

Délégués en exercice : 116

Président de séance : Monsieur Jacques J.P. MARTIN, Président du SIPPAREC

Secrétaire de séance : Madame Thérèse LEROUX, déléguée titulaire de Cœur d'Essonne Agglomération et Vice-Présidente.

Ont pris part au vote, pour les affaires présentant un intérêt commun, les 45 délégués présents représentant lesdits adhérents, 1 délégué ayant par ailleurs donné pouvoir.

Le 8 juillet 2020 à 10 heures 30, le comité syndical du SIPPAREC s'est réuni au nombre de 47 délégués présents et 2 délégués représentés, régulièrement et individuellement convoqués par le Président, Monsieur Jacques J.P. MARTIN, le 2 juillet 2020 et sous sa présidence. Conformément à la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence, pour faire face à l'épidémie de Covid-19, la séance s'est déroulée de façon entièrement dématérialisée.

Ont pris part au vote, pour les affaires présentant un intérêt commun, les 47 délégués présents et les 2 délégués représentés, représentant lesdits collectivités et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Ont pris part au vote, pour les affaires relatives à la compétence « Electricité » : les 36 délégués présents et les 2 délégués représentés, représentant lesdits collectivités et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Ont pris part au vote, pour les affaires relatives à la compétence « développement des énergies renouvelables » : les 32 délégués présents et le délégué représenté, représentant lesdits collectivités et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

<b>Délibération 2020-07-14</b>	<p><b>Modalité de tenue dématérialisée des réunions du comité syndical pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.</b></p> <p><i>Il est proposé d'approuver la tenue du comité syndical de façon dématérialisée, pendant la période d'état d'urgence sanitaire, selon les modalités suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>La présence des délégués est validée par leur connexion internet et par un appel nominal.</i></li> <li>- <i>La séance du comité syndical se déroule via l'outil numérique Teams de la société Microsoft qui permet une visioconférence, une audioconférence et l'enregistrement des débats.</i></li> <li>- <i>Les votes ne peuvent avoir lieu qu'en scrutin public.</i></li> <li>- <i>Le scrutin public est organisé dans les conditions garantissant la sincérité du scrutin.</i></li> <li>- <i>Il est procédé au vote par appel nominal.</i></li> </ul>	<b>Adopté à l'unanimité</b>
	<p><b>Procès-verbal du comité du 6 février 2020.</b></p>	<b>Adopté à l'unanimité</b>
	<p><b>Compte-rendu des attributions exercées par le Président par délégation du comité syndical en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales</b></p>	<b>Le Comité syndical a pris acte</b>
	<p><b>Compte-rendu des attributions exercées par le Président dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en application de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020.</b></p>	<b>Le Comité syndical a pris acte</b>
<b>Délibération 2020-07-15</b>	<p><b>Approbation du compte de gestion du receveur de l'exercice 2019.</b></p> <p><i>En l'absence d'observation ou de réserve, il est proposé d'approuver le compte de gestion relatif à l'exercice 2019 dressé par le receveur du Syndicat.</i></p>	<b>Adopté à l'unanimité</b>
<b>Délibération 2020-07-16</b>	<p><b>Compte administratif de l'exercice 2019.</b></p> <p><i>Il est proposé de donner acte à Monsieur Jacques JP MARTIN, Président, de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2019, résumé ainsi :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Section de fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Résultat brut excédentaire de clôture : + 16 565 422,59 €</i></li> <li>• <i>Résultat net excédentaire de fonctionnement : + 21 309 928,31 €</i></li> <li>• <i>Restes à réaliser de dépenses : 22 666 612,29 €</i></li> <li>• <i>Restes à réaliser de recettes : 27 411 118,01 €</i></li> </ul> </li> <li>- Section d'investissement <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Résultat brut excédentaire de clôture : + 36 128 995,39 €</i></li> <li>• <i>Résultat net déficitaire d'investissement : - 10 002 523,85 €</i></li> <li>• <i>Restes à réaliser de dépenses : 143 701 413,09 €</i></li> <li>• <i>Restes à réaliser de recettes : 97 569 893,85 €</i></li> </ul> </li> <li>- <i>Résultat net de 2019 toutes sections confondues + 11 307 404,46 €</i></li> </ul> <p><i>Il est proposé d'arrêter les résultats définitifs du compte administratif tels que résumés ci-dessus et d'approuver le compte administratif de l'exercice 2019.</i></p>	<b>Adoptée à l'unanimité</b> Jacques JP MARTIN, Président, ayant préalablement quitté la salle

**Délibération 2020-07-17**      **Affectation des résultats de l'exercice 2019.**      **Adoptée à l'unanimité**

*Il est proposé d'inscrire le résultat excédentaire de la section d'investissement à hauteur de 36 128 995,39 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté », le résultat excédentaire de la section de fonctionnement à hauteur de 16 565 422,59 € affecté comme suit :*

- 10 002 523,85 € affectés en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour comblement du besoin de financement,
- 6 562 898,74 € maintenus en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

**Délibération 2020-07-18**      **Budget supplémentaire de l'exercice 2020.**      **Adoptée à l'unanimité**

*Il est proposé d'approuver le budget supplémentaire de l'exercice 2020 équilibré pour la section de fonctionnement en dépenses et en recettes à hauteur de 34 853 866,75 € et en section d'investissement en dépenses et en recettes pour 154 088 028,09 €.*

**Délibération 2020-07-19**      **Bilan d'activité de la convention de partenariat avec EDF et ENEDIS pour l'exercice 2019.**      **Adoptée à l'unanimité**

*Il est proposé d'arrêter l'état financier du Fonds de Partenariat, dans le cadre du budget SIPPAREC, au titre des engagements de dépense des subventions aux villes et de l'enfouissement du réseau, pour l'exercice 2019.*

Comptabilité SIPPAREC	Engagé	Recettes	Versements effectués par ENEDIS en 2019
	total 1	total 2	total 3
Solde engagé à appeler sur fonds de partenariat pour les années antérieures au 31/12/2018	36 854 059,60 €		
Dotation de base D' 2019		11 057 331,43 €	
Actualisation du fonds de partenariat disponible au 31/12/18		838 339,45 €	
Appel de fonds sur subventions article 3			4 934 636,46 €
Appel de fonds des anciens dossiers 3.1.3.A (stock d'anciens dossiers)			230 469,40 €
<b>Sous Total subvention</b>			<b>5 165 105,86 €</b>
Appel de fonds participation - enfouissement réseau sous maîtrise d'ouvrage SIPPAREC			7 257 824,63 €
Appel de fonds frais de maîtrise d'ouvrage SIPPAREC - enfouissement réseau			89 000,00 €
<b>Sous Total enfouissement</b>			<b>7 346 824,63 €</b>
<b>Sous-total</b>	<b>36 854 059,60 €</b>	<b>11 895 670,88 €</b>	<b>12 511 930,49 €</b>
<b>Solde fin 2019 sur fonds de partenariat (total 1 + total 2 - total 3)</b>			<b>36 237 799,99 €</b>

*et d'approuver le bilan d'activité du « Fonds de partenariat » de l'année 2019, arrêté au 31 décembre 2019.*

Délégation 2020-07-20	<p><b>Application du traité de concession du 5 juillet 1994 et de la convention de partenariat du 12 novembre 1996 et de leurs avenants successifs, conclus entre le SIPPAREC, EDF et ENEDIS : Modification des montants attribués par le SIPPAREC pour les subventions de transition énergétique au titre de l'année 2020 financées par le Fonds de Partenariat.</b></p> <p><i>Il est proposé, de définir, à compter du 15 juillet 2020, un montant maximal de subventions attribuées à chaque commune adhérente à la compétence électricité du SIPPAREC, au titre des actions en faveur de la transition énergétique prévues par l'article 3.1.3 de la convention de partenariat conclue le 12 novembre 1996 entre le SIPPAREC, EDF et Enedis, conformément à l'annexe 1 de la présente délibération, d'abroger, à compter du 15 juillet 2020, l'annexe 1 de la délibération n° 2019-12-78 du 19 décembre 2019 relative aux enveloppes communales, de tenir informé le Comité du bilan de l'application de ce dispositif au terme de l'année 2020, étant précisé que l'examen des demandes de subventions pourra être reporté à l'exercice suivant dans le cas où le total des demandes excéderait l'enveloppe annuelle prévue au budget. En cas de report, les demandes seront examinées par ordre de dépôt et que les dépenses seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant au chapitre 204.</i></p>	Adoptée à l'unanimité
Délégation 2020-07-21	<p><b>Fixation du tarif transitoire de la chaleur du réseau de chaleur Genyo applicable du 1<sup>er</sup> septembre 2020 à la mise en service de la géothermie.</b></p> <p><i>Il est proposé d'approuver le tarif transitoire de la chaleur du réseau de chaleur Gényo ainsi que les modalités d'indexation de chacune de ses composantes tel que défini dans le règlement de service annexé à la présente délibération, de dire que ce tarif sera applicable aux abonnés du réseau du 1<sup>er</sup> septembre 2020 à la mise en service de la géothermie, d'approuver le règlement de service et le modèle de police d'abonnement annexés à la délibération et d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet et, de manière générale, à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.</i></p>	Adoptée à l'unanimité
Délégation 2020-07-22	<p><b>Compte-rendu d'activité de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chauffage urbain de Bobigny pour l'année 2018/2019.</b></p> <p><i>Il est proposé de prendre acte de la transmission du compte-rendu technique et financier pour l'exercice 2018/2019 de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chauffage urbain de Bobigny et de constater le niveau très élevé des frais de siège et de gestion qui s'élèvent à 17 % du chiffre d'affaires, contre 7 % inscrits au plan d'affaires prévisionnel.</i></p>	Adoptée à l'unanimité
Délégation 2020-07-23	<p><b>Société d'économie mixte SIPEnR : Rapport d'activité pour l'année 2019.</b></p> <p><i>Il est proposé de prendre acte de la transmission du rapport d'activité de la SEM SIPEnR pour l'année 2019.</i></p>	Le Comité Syndical a pris acte
Délégation 2020-07-24	<p><b>Prise de participation de la SEM SIPEnR dans le capital d'une société de projets ayant pour objet la réalisation d'un ensemble de projets photovoltaïques en ombrières de parkings en Ile-de-France.</b></p> <p><i>Il est proposé d'approuver la prise de participation de la SEM SIPEnR au capital d'une société de projet ayant pour objet la réalisation de projets photovoltaïques en ombrières de parkings en Ile-de-France, à hauteur de 50 % maximum du capital et d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</i></p>	Adoptée à l'unanimité

<b>Délibération 2020-07-25</b>	<b>Prise de participation de la SEM SIPEnR dans le capital d'une société de projets ayant pour objet la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol à Saint-André-de-l'Eure dans le département de l'Eure.</b>	<b>Adoptée à l'unanimité</b>														
<i>Il est proposé d'approuver la prise de participation de la SEM SIPEnR au capital d'une société de projet ayant pour objet la réalisation d'un projet photovoltaïque au sol dans l'Eure, sur la commune de Saint-André-de-l'Eure de 51 % maximum du capital et d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.</i>																
<b>Délibération 2020-07-26</b>	<b>Compte-rendu technique et financier de la délégation de service public pour la création d'un réseau de géothermie, la gestion et l'exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique sur le territoire de la commune de Grigny et Viry-Châtillon pour l'année 2019.</b>	<b>Le Comité Syndical a pris acte.</b>														
<i>Il est proposé de prendre acte de la transmission du compte-rendu technique et financier de la délégation de service public pour l'année 2019.</i>																
<b>Délibération 2020-07-27</b>	<b>Société publique locale S.E.E.R. Grigny-Viry : Rapport de gestion pour l'année 2019.</b>	<b>Le Comité Syndical a pris acte.</b>														
<i>Il est proposé d'approuver le rapport de gestion de la société publique locale S.E.E.R Grigny-Viry pour l'année 2019.</i>																
<b>Délibération 2020-07-28</b>	<b>Mise à jour du tableau des emplois.</b>	<b>Adoptée à l'unanimité.</b>														
<i>Il est proposé de modifier le tableau des emplois au 1<sup>er</sup> août 2020 et d'approuver le tableau annexé à la délibération, de modifier comme suit, le tableau des emplois annexé à la délibération n° 2019-12-84 du comité du 19 décembre 2019 :</i>																
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Création de postes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poste n° 107, responsable administratif.ve de la gestion du personnel, cadre d'emploi des adjoints administratifs, rédacteurs ou attachés.</li> <li>- Poste n° 108, assistant.e administratif.ve, cadre d'emploi des adjoints administratifs ou rédacteurs.</li> <li>- Poste n° 109, assistant.e centrale d'achat cadre d'emploi des adjoints administratifs ou rédacteurs.</li> <li>- Poste n° 110, Ingénieur, cadre d'emploi des ingénieurs.</li> </ul> </li> </ul>																
<i>et d'autoriser, sur les postes de catégorie A, B, C, le recrutement d'un agent contractuel conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Le niveau de rémunération de cet agent correspondra à l'échelle attribuée au grade de recrutement concerné selon l'expérience et la formation dont pourra se prévaloir l'intéressé.</i>																
<b>Délibération 2020-07-29</b>	<b>Mise à disposition de personnel du SIPPAREC au profit du SIFUREP.</b>	<b>Adoptée à l'unanimité.</b>														
<i>Il est proposé d'approuver les mises à disposition, à compter du 1<sup>er</sup> août 2020, du personnel du SIPPAREC suivant, au profit du SIFUREP :</i>																
<table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Fonction</b></th> <th><b>Temps de mise à disposition</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Responsable RH</td> <td>10 %</td> </tr> <tr> <td>Responsable Finances</td> <td>5 %</td> </tr> <tr> <td>Adjointe directrice juridique</td> <td>5 %</td> </tr> <tr> <td>Comptable</td> <td>10 %</td> </tr> <tr> <td>Adjointe responsable finances</td> <td>5 %</td> </tr> <tr> <td>Assistante de direction</td> <td>5 %</td> </tr> </tbody> </table>			<b>Fonction</b>	<b>Temps de mise à disposition</b>	Responsable RH	10 %	Responsable Finances	5 %	Adjointe directrice juridique	5 %	Comptable	10 %	Adjointe responsable finances	5 %	Assistante de direction	5 %
<b>Fonction</b>	<b>Temps de mise à disposition</b>															
Responsable RH	10 %															
Responsable Finances	5 %															
Adjointe directrice juridique	5 %															
Comptable	10 %															
Adjointe responsable finances	5 %															
Assistante de direction	5 %															

*et d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes.*

**Délibération  
2020-07-30**

**Mise à disposition de personnel du SIPPAREC au profit du SICJ.**

**Adoptée à  
l'unanimité.**

*Il est proposé d'approuver les mises à disposition, à compter du 1<sup>er</sup> août 2020, du personnel du SIPPAREC suivant, au profit du SICJ :*

<b>Fonction</b>	<b>Temps de mise à disposition</b>
<i>Conseillère de prévention</i>	<i>5 %</i>

*et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.*

**Délibération  
2020-07-31**

**Mise à disposition de personnel du SIPPAREC au profit de la SEM SIPeNR.**

**Adopté à  
l'unanimité.**

*Il est proposé d'approuver la mise à disposition, à compter du 1<sup>er</sup> août 2020, du personnel du SIPPAREC suivant, au profit de la SEM SIPeNR :*

<b>Fonction</b>	<b>Temps de mise à disposition (par semaine)</b>
<i>Ingénieur ENR</i>	<i>100 %</i>

*et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.*

**Délibération  
2020-07-32**

**Commission consultative des services publics locaux : Rapport d'activité pour l'année 2019.**

**Le Comité  
Syndical a  
pris acte.**

*Il est proposé de prendre acte de la présentation, par le Président, du rapport d'activité de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2019.*

La séance est levée à 12 heures 20.

Affiché au siège du Syndicat le 10 juillet 2020.